

DELIBERATION N° 2023-11

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 13 AVRIL 2023

Objet : Maquette de formation EUR Healthy - Parcours CADRE du Master Ingénierie de la Santé

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants,
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCO en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,
Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé du Pr Pascal STACCINI, Responsable du Master Ingénierie de la Santé,

Adopte, la création du Parcours CADRE pour le Master mention Ingénierie de la Santé porté par l'EUR HEALTHY conformément à la maquette annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 76
Quorum : 41
Membres présents et représentés : 49
Abstentions : 3
Voix favorables : 46
Voix contre : 0

Fait à Nice, le 13 avril 2023

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2023-11

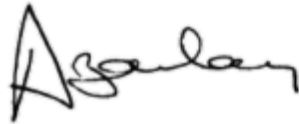
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 18/04/2023

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 18/04/2023

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation



Création d'un parcours « CADRE » au sein de la mention Ingénierie de la Santé

Porteurs de projet : Sandrine Buston (IFCS) et Pascal Staccini (UCA)

Composantes :

Laboratoires d'adossement : RETINES

Objectif : Former des cadres de santé 1) responsables de secteur d'activités de soin (en établissement de santé public ou privé, sanitaire ou médico-social, ainsi qu'en réseau de soins, en secteur d'activité extra-hospitalier) ou 2) formateurs de professionnels de santé (en institut de formation).

Faisabilité, organisation, et frais d'inscription : Le parcours « CADRE » du master « Ingénierie de la santé » est un parcours de M2 destiné exclusivement aux candidats sélectionnés par l'IFCS Croix Rouge de Nice. Le souhait exprimé par la formation cadre de santé est de pouvoir continuer à bénéficier d'une double diplomation (Master et Diplôme d'Etat) en collaboration avec UCA, mais avec un master dont le programme est différent de celui proposé jusqu'à présent par l'IAE et ce pour répondre aux attentes des employeurs du territoire et de l'IFCS qui est donc dans ce schéma, un client de la formation académique et prestataire des employeurs publics et privés.

L'objectif exprimé par l'IFCS est d'adapter le curriculum pour satisfaire les établissements de santé et leur proposer des Cadres de santé compétents non seulement dans le management, mais aussi dans la qualité, la gestion des risques, l'accréditation et la certification, la mise en place de programmes de recherche ainsi que de programmes de formation (soins et santé).

L'opportunité d'un nouveau partenariat permet de faire évoluer la formation Cadre de santé en se projetant dans l'exercice professionnel du Cadre de demain, en intégrant les évolutions récentes des modalités pédagogiques (simulation, santé numérique). Le référentiel de formation est défini par voie légale (Arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé). Ce parcours doit permettre également d'inscrire les cadres de santé dans une perspective d'universitarisation (CNU mono-appartenant section 92 : Personnels enseignants-chercheurs des disciplines des sciences infirmières) avec l'obtention d'un doctorat.

La promotion annuelle de ce type de formation est estimée entre 35 et 45 étudiants. Le processus de sélection auquel contribue déjà l'université est entièrement assuré par l'IFCS sur la base d'un « concours d'admission » réservé exclusivement aux titulaires d'un diplôme de professionnel de santé tel que défini dans le code de la santé publique (le plus souvent IDE, Manip radio, Kiné, Technicien de laboratoire, etc.) qui peuvent justifier d'une expérience d'au moins quatre ans à temps plein dans l'exercice de ce métier. Le diplôme d'IDE est de grade licence. Ces pré-requis justifient pleinement l'entrée directe en M2 par validation des acquis professionnels que le concours d'admission permet d'évaluer.

L'IFCS Croix Rouge souhaite proposer une formation comportant un tronc commun et deux options :

- « Option 1 : management et coordination des parcours de santé »
- « Option 2 : formation et organisation apprenante »

La formation s'organise entre le 1^{er} septembre et le 30 juin, les étudiants rejoignant ensuite leur « établissement » d'origine au 1^{er} juillet. Durant ce temps, sont dispensés les cours magistraux, sont organisés les travaux dirigés de groupe, sont organisés les périodes de stage qui cumulent sur le temps imparti 17 semaines en établissement de santé, médico-social ou social.

La maquette proposée s'appuie largement sur des cours déjà dispensés dans le parcours QGRS et E2R2S du master ISA (Qualité et Gestion des Risques en Santé et Education, Rééducation, Recherche en Sciences de la Santé) qu'il s'agisse du M1 ou du M2. Il s'est agi de les identifier et de proposer à l'IFCS, compte tenu de la chronologie et de l'alternance des périodes de stage, des temps présentiels de guidance, de travaux dirigés, avec une mise à disposition des supports sur plateforme. Le personnel enseignant de l'IFCS contribuera non seulement à des enseignements mais également à la régulation des travaux de préparation à la validation des ECUE constitutifs des UE.

Le programme « commun » est articulé autour de 3 blocs d'UE (comportant chacun 2 UE de 3 ECTS et 1 UE de 6 ECTS) avec une structuration en ECUE dont le fil conducteur a été la réponse aux 5 valeurs / concepts souhaités par la formation CADRE :

- C : COLLABORATION
- A : AGILITE
- D : DIGITAL
- R : RECHERCHE
- E : ENVIRONNEMENT

Le premier bloc est celui des méthodes et outils de la communication et du management en santé pour 12 ECTS.

Le second bloc est celui des méthodes et outils de la qualité et de la gestion des risques pour 12 ECTS

Le troisième bloc est celui des méthodes et outils en santé publique pour 12 ECTS.

Les 3 blocs donnent un total de 36 ECTS.

L'ensemble des stages effectués compte pour 18 ECTS.

Chacune des options compte pour 6 ECTS (1 seule est choisie par l'étudiant). Elles comportent deux ECUE communes.

Au final et de façon équilibrée et adaptée (blocs de taille comparable en termes de charge de travail), l'étudiant acquiert ses 60 ECTS requis pour le niveau master.

Dans la maquette (fichier Excel), sur les 48 ECUE, 27 sont réutilisées à partir des deux parcours cités plus haut (mise à disposition des supports et exercices), et feront l'objet de cours magistraux, séances de guidance et de régulation (travaux dirigés de groupe). 5 unités seront créées dans le cadre du projet PIA 4 AMI CMA SaNuRN et concernent le volet formation continue de la santé numérique (30h) (IFCS Croix Rouge de Nice est partenaire du projet SaNuRN). Les unités restantes comptent pour 126h ce qui correspond à un coût environné de création de 12 600 euros, montant largement compensé par les inscriptions des étudiants de ce parcours en formation continue.

Maquettes : Voir les documents Excel

Modalités d'obtention du Master : Les conditions d'obtention du diplôme « Cadre de santé » et du Master sont dissociées. Pour le master, il faut avoir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 dans chaque UE (stage compris) en tenant compte des coefficients inscrits dans la maquette (≥ 8 par ECUE pour permettre la compensation entre les ECUE d'une même UE).

1ère année de Master
2ème année de Master

Commune
 Commune

Parcours :

Parcours : CADRE (IFCS)

UE DISCIPLINAIRES	Nombre à choisir par l'étudiant							
Intitulé UE (précisez si obligatoire) / PARCOURS	ECTS (3 ou 6 obligatoire)	Intitulé des matières (Eléments constitutifs d'UE – ECUE)	Coeff. des ECUE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Capitalisable (O/N)	Mutualisée ?(précisez avec quelle formation)
METHODES DE COMMUNICATION	3	COM2 : Communication scientifique	1		12		O	
		COM3 : Théories et Techniques de communication	1	12			O	
		COM4 : Animation d'équipe, dynamique de groupe	1		9		O	
ORGANISATIONS	3	ORG1 : ressources humaines, GPEC, masse salariale	2	12			O	
		ORG2 : ressources financières, éléments de comptabilité, contrôle de gestion	1	12			O	
		ORG3 : dynamique des organisations, innovation et santé, marketing et design thinking	1	6	9		O	
MANAGEMENT	3	MAN1 : Justice et éthique managériale et organisationnelle	1	12			O	
		MAN2 : Théories du management	2	12			O	
		MAN3 : Modèles du management	1	12			O	
GESTION DE LA QUALITE	3	GEQ1 : management qualité et gestion de projet	2	9	6		O	
		GEQ2 : démarche qualité, normes, accréditation, certification (SMQ) et audits en santé	2	9	6		O	
		GEQ3 : Indicateurs, tableaux de bord, évaluation de la performance	1	9			O	
		GEQ4 : Analyse qualitative : échelles et évaluation de la satisfaction	1	6			O	
GESTION DES RISQUES	3	RIS1 : Gestion des risques sanitaires. Santé et sécurité sur le lieu de travail	2	12			O	
		RIS3 : Maîtrise et prévention du risque infectieux nosocomial et iatrogène	1	9			O	
		RIS2 : Responsabilités sociales des entreprises. Développement durable. ISO 26000	1	9	6		O	
DROIT	3	LEG1 : Droit du travail et responsabilités	1	9			O	
		LEG2 : Eléments juridiques des risques : sanitaire, social, informatique, financier	1	6	3		O	
		LEG3 : Droit des usagers, handicap, discrimination, harcèlement	1	9			O	
		LEG4 : Etablissements de santé, public, privé, ESPIC	1	9			O	
SANTE NUMERIQUE	3	NUM1 : Données de santé	1		6		O	
		NUM2 : Cyber sécurité en santé	1		6		O	
		NUM3 : Communication numérique en santé	1		6		O	
		NUM4 : Outils numériques en santé	1		6		O	
		NUM5 : Télésanté, Télésoins, Téléactivités	1		6		O	
METHODES EN RECHERCHE	3	MET1 : méthodes et outils de la recherche : bibliographique et collecte des données	1	6	3		O	
		MET4 : statistiques descriptives et inférentielles et data management avec tableur	2		12		O	
		MET5 : méthodes d'évaluation en santé publique	1	9			O	
		MET6 : méthodes d'analyse qualitative	1	3	9		O	
SANTE PUBLIQUE	3	SPUB1 : concepts et méthodes en économie de la santé	2	9			O	
		SPUB2 : financement des établissements de santé	1	6			O	
		SPUB3 : aspects nationaux, européens et internationaux des systèmes de santé - social	1	6			O	
		SPUB4 : Coordination parcours de soins de santé et de vie	2	9			O	
		SPUB5 : Prévention, Promotion et éducation à la santé	1	9			O	
		SPUB6 : Démocratie sanitaire et participation du patient / Décision partagée / Pouvoir agir des professionnels et des patients / citoyenneté: patient expert / partenaire/ pair aidant	1	6			O	
METHODES ET RELATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPRO	30	STAGE : Apprentissage des méthodes et techniques en établissement de santé (17 semaines) avec accompagnement et points de régulation méthodologique hebdomadaire	1				O	
TOTAL	57			237	105	0		342